



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – M.A.P.A.

DECISION n°2024-060 du 24/04/2024
Programmation de travaux 2024 sur voirie et espace public communaux
Marché de gré à gré de moins de 40 000 H.T

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 déléguant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les travaux nécessaires et prioritaires à prévoir pour l'année en cours rue des Rivières et sur le parking de l'école,

Considérant la négociation de gré à gré avec la SARL GP domiciliée Impasse du Pré du Canal à SAUJON, celle-ci devant intervenir sur le secteur pour des travaux restant à être réalisés du programme 2023,

DECIDE,

- De retenir la SARL GP domiciliée Impasse du Pré du Canal 17600 SAUJON pour un montant de travaux total hors taxe s'élevant à 11 396.34 euros et comprenant :
 - Parking école : pose de bordures et caniveaux, construction d'un puisard, amélioration globale de l'écoulement des eaux pluviales
 - Rue des Rivières : Travaux de reprofilage.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, en opération 62, voirie.

Notification/publication du **25 AVR. 2024**
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240424-2024_060DEC
Reçu le **24 AVR. 2024**